



## Déclaration liminaire au CTPD du 30 avril 2010

Madame la Présidente,

Salaires, emplois, retraites, services publics et conditions de travail sont les racines du malaise social profond, fruit des politiques gouvernementales et patronales, autour desquelles se sont rassemblés les agents de la DGFIP le 23 mars dernier aux côtés des autres salariés. Ils ont montré leur détermination pour que d'autres choix prévalent enfin. Ils ont exprimé avec force des revendications qui sont autant d'alternatives de progrès pour tous face à la politique de destruction sociale du Président de la République, de son gouvernement et de sa majorité parlementaire. Cela doit maintenant être enfin entendu !

Malgré ce qu'en dit le directeur général à la DGFIP, le dialogue social est en panne.

La forte mobilisation des agents de la DGFIP le 23 mars 2010 avec 40% des agents en grève et 60% dans notre département a témoigné de leurs inquiétudes et de leurs exigences s'agissant notamment :

- De l'arrêt des suppressions d'emplois,
- De leur pouvoir d'achat : revalorisation de la valeur du point d'indice, des régimes indemnitaires, refus de toutes les formes de rémunération au mérite (PFR, modulation...).
- Des conditions de vie au et hors du travail qui doivent être considérablement améliorées,
- De la reconnaissance de leurs compétences par un plan de qualification des emplois,
- De l'abrogation de la loi dite de « mobilité »,
- Des contenus et des conditions de mise en œuvre des politiques et des missions publiques, dans le cadre d'un service public de pleine compétence et de proximité,
- De l'amélioration du code des pensions, du maintien du calcul sur les six derniers mois et de l'âge légal à 60 ans, de la prise en compte de la pénibilité et de la revalorisation de leur pension.

Lors de l'audience accordée aux OS le 14 avril dernier M. le Ministre F. BAROIN a ouvert deux pistes de travail, l'une concernant des mesures indiciaires et indemnitaires, l'autre traitant de l'emploi à la DGFIP.

Sur ces points comme sur les autres revendications portées avec force, il est urgent que des réponses concrètes soient rapidement apportées aux agents de la DGFIP confrontés à des conditions de travail se dégradant dans le tourbillon des réformes de structures et de missions très évolutives.

A défaut, d'importantes difficultés de fonctionnement seront rencontrées par tous les services dans le cadre de l'accomplissement des missions de service public incombant à la Direction des Finances Publiques.

C'est dans ce contexte que vont se mettre en place les services des impôts des particuliers de Pau (SIP des Grands Sites) présentés comme un des objectifs principaux de la réforme pour la satisfaction des besoins des usagers.

Toutefois, la DG refuse toujours de débattre des moyens, notamment en emplois, nécessaires à l'exercice de toutes les missions de la DGFIP.

La prise en compte des besoins de la population et d'un meilleur accueil des usagers sera difficilement au rendez-vous à Pau en raison des flux prévisibles de réception et des risques importants d'attente.

En effet la problématique de réception accueil généraliste/accueil spécialisé sera très difficile à résoudre au quotidien dans un contexte de crise, de difficultés financières pour les citoyens et d'évolutions de la législation fiscale et des modifications des objectifs de recouvrement.

A titre d'exemple la 1/2 part accordée uniquement aux contribuables célibataires, divorcés, séparés ou veufs vivant seuls et ayant supporté la charge d'au moins un enfant pendant au moins 5 ans au cours desquels ils vivaient seuls aura une incidence sur l'impôt sur le revenu mais également impactera les avis d'impôts locaux. Il en sera de même en ce qui concerne la mise en place du RSA.

La restitution de la prime pour l'emploi qui entraîne annuellement des flux importants auprès de l'actuelle trésorerie de PAU devra être gérée dans un environnement immobilier d'accueil qui apparaît trop restreint . En effet, pour les 3 SIP de PAU la surface des locaux d'accueil doit être comprise entre 222 et 297 m<sup>2</sup> alors qu'elle n'est que de 185m<sup>2</sup>.

Les évolutions législatives vont générer un grand nombre d'interrogations légitimes de la part des contribuables.

Devant la hausse prévisible des demandes (contentieuses, gracieuses ou simple demande en matière d'assiette et de recouvrement), le nouvel accueil en phase de rodage résistera-t-il ?

Le protocole de fonctionnement de l'accueil des SIP répond t'il à toutes les situations qui peuvent se rencontrer (absence des agents issus de la filière gestion publique qui se trouvent séparés entre les 3 SIP et l'accueil,... ) ?

Ces interrogations démontrent que le projet de mise en place des SIP de PAU n'a pas suivi la procédure obligatoire de consultation des acteurs de la santé, de l'hygiène et de la sécurité (CHS, Inspecteur Hygiène et sécurité, Ergonome). Nous en demandons donc la saisine.

Pour la CGT , il est indispensable que les engagements pris au plus haut niveau de l'Etat se traduisent concrètement par la mise en œuvre de garanties statutaires pour les personnels, par des conditions de travail correctes et des charges de travail compatibles avec les effectifs.

Le SNT et le SNADGI-CGT continuent donc à revendiquer le développement d'un service public de pleine compétence et de proximité au service de la satisfaction des besoins de notre société.

Pour ce faire, les représentants des personnels CGT Impôts et Trésor continueront à se battre de manière prioritaire pour le maintien d'un niveau d'emploi public statutaire et qualifié.

Nous demandons à ce que cette déclaration liminaire soit annexée au PV de séance.